

Initiatives ministérielles

toute urgence des modifications à ce projet de loi pour le rendre acceptable.

Si ce projet de loi est adopté demain, et peut-être que certains de ses collègues verront que c'est pure folie et décideront de le rejeter eux aussi, nous ne pouvons qu'espérer que le Sénat y apportera alors d'importantes modifications avant de nous le renvoyer aux fins d'approbation.

Un second examen objectif semble donner des résultats dans certains cas, monsieur le Président, et peut-être qu'il en sera ainsi, même si la Chambre est saisie de ce projet de loi depuis le mois de mars, sauf erreur.

Mme Finestone: Le 19 mars.

M. Milliken: On aurait pu penser que le gouvernement aurait réfléchi davantage à la question depuis ce temps, qu'il aurait maintenant compris que des modifications s'imposent et qu'il aurait adopté peut-être certains des amendements que nous avons proposés, mais il n'en a rien fait.

Il se peut qu'à l'autre endroit la raison l'emporte et qu'on décide d'apporter des modifications importantes destinées à supprimer les dispositions les plus inadmissibles de ce projet de loi, surtout celle qui, selon moi, conduira à un accroissement des divisions et des conflits au Canada, en divisant la Société Radio-Canada en deux sociétés, en fait. Je prétends que cela ne favorise pas l'unité canadienne. Ce n'est bon ni pour le Canada ni pour la Société Radio-Canada, et ce certainement pas dans l'intérêt d'un gouvernement qui souhaite conserver un Canada uni.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je me demande par où commencer, mais j'essaierai de répondre à certains des points soulevés par mon collègue de Kingston et les Îles.

La personne qui a représenté cette circonscription avant lui est essentiellement l'architecte du projet de loi dont nous sommes saisis. C'était une ministre d'une grande sagesse.

On ne propose pas de scinder en deux la Société Radio-Canada, et le député le sait fort bien. On propose qu'il y ait deux comités permanents constitués par le conseil d'administration; le président-directeur général et le président du conseil participeraient à chacun de ces comités afin de rapprocher les deux solitudes de ce pays. Voilà l'unique but de cette proposition contenue dans le projet de loi.

Je n'ai pas déclaré que des réductions ne seraient pas effectuées demain à la Société Radio-Canada. J'ai déclaré que le gouvernement n'imposerait pas de réductions à la Société Radio-Canada. En fait, le gouvernement aiderait financièrement la Société Radio-Canada à régler le problème auquel elle est actuellement confrontée.

Quant à la question de l'unité nationale, nous avons encore une fois entendu, monsieur le Président, la rengaine selon laquelle la personne qui s'oppose à l'idée d'un interventionnisme et d'un statisme libéraux et socialistes n'est pas patriotique en quelque sorte. De tels propos ne méritent pas de réponse, monsieur le Président, parce qu'ils sont méprisants à l'endroit des millions de Canadiens et de Canadiennes qui en ont assez du statisme, d'une part, et de l'interventionnisme, d'autre part, et qui disent maintenant: «Ayons le courage de défendre nous-mêmes nos intérêts sur la scène mondiale, avec ou sans la collaboration des États-Unis, à notre gré.»

• (0000)

Je voudrais maintenant soulever une question relative à la façon dont cette mesure législative a franchi les diverses étapes de son étude au Parlement. Je ne referai pas la genèse du projet de loi, puisque je l'ai faite tout à l'heure. Je me contenterai de dire que je trouve un peu fort qu'on vienne nous dire que c'est un outrage au Parlement que de consacrer sept heures à la troisième lecture d'un projet de loi aussi important. On n'y aurait consacré que de deux ou trois heures tout au plus au Parlement britannique qui nous sert de modèle, mais nous ne sommes pas en Grande-Bretagne ici. Dans notre système parlementaire, on donne à l'opposition toutes les chances de se faire entendre et cela fait prospérer la démocratie.

Je trouve pour le moins bizarre de voir—et j'en suis un peu choqué et déçu—ce député pourtant haut placé dans l'appareil de son parti et expert en procédure parlementaire enfreindre ainsi les conditions mêmes d'un accord que son parti a conclu. Il a laissé entendre que les ministériels se sont sauvés parce qu'ils ne voulaient pas entendre ce que l'opposition avait à dire.

J'ai dit clairement tout à l'heure que j'ai répondu en détail à chacun des amendements proposés par l'opposition. J'ai expliqué et justifié tous ceux du gouvernement au cours des 11 heures que nous avons consacrées à l'examen article par article de ce projet de loi. Beaucoup de ces amendements, la grande majorité en fait, ont été retirés au terme d'un interminable processus qui consiste, comme vous le savez, monsieur le Président, à les soumettre à un nouvel examen à l'étape du rapport pour